

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 26 février 2018 portant nomination du président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier et de son suppléant

NOR : TREL1804555S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 26 février 2018, M. Thierry GALIBERT, inspecteur général de santé publique vétérinaire, est nommé président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, en remplacement de M. Christian BARTHOD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

En cas d'empêchement de M. Thierry GALIBERT, inspecteur général de santé publique vétérinaire, président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, la présidence de la commission est assurée par M. Louis HUBERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.